



Imposition sur plus value

Par **ghighi**, le **28/06/2013** à **10:25**

bonjourrrnNous sommes 5 frères et soeur, suite au décès de notre mère nous sommes propriétaires de son appartement dont elle nous avait donné la nue propriété.rnEn cas de vente pour le calcul de la plus value quelle base faut-il prendre:rnla valeur de l'immeuble à partir de laquelle a été calculée la valeur de la nu propriéternou bien la valeur de la nue propriété?rnMerci

Par **trichat**, le **29/06/2013** à **18:17**

Bonsoir,rrnPour le calcul de la plus--value immobilière, ci-dessous extrait de l'instruction fiscale sur le calcul des plus-values immobilières:rrn"En cas d'acquisition à titre gratuit, le prix d'acquisition s'entend, en principe, de la valeur vénale retenue pour la détermination des droits de mutation à titre gratuit (article 150 VB du CGI)".rrnCela correspond donc à la valeur de la nue-propriété au jour de la donation, nue-propriété évaluée elle-même par rapport à la valeur vénale du bien avant démembrement.rnCordialement.